



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

« Ceci est un outil suggéré pour la rédaction du rapport annuel

La production du rapport annuel est une obligation de la LIP le présent outil est un modèle en lien avec les fonctions et pouvoirs du CÉ qui peut inspirer et soutenir l'auteur du rapport. »



École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste

ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS
ET SAINT-MODESTE

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »*

(Réf. : L. I. P. article 82)

Signature du président

2018/06/05

Date de l'adoption par le CÉ

«Nous encourageons les écoles à planifier l'amélioration et à laisser de côté les bonnes intentions au profit d'une attitude d'espoir concret. Comment une école peut-elle planifier son amélioration, puis réaliser cette amélioration ? Quels sont les changements à apporter ? L'activité clé de cette réussite est la collaboration. Le concept clé en est l'espoir. Et l'approche clé est ce que nous appelons le processus de planification pour la réussite de l'école et des élèves. » Hulley,W. et Dier L., 2005.

Extrait de la convention de partenariat 2010-2013 de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup

Note :

Tel que stipulé aux articles 108, 110.3.2 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, les articles 57 à 60, 62 à 73, 77.1, 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent également au fonctionnement du conseil d'établissement du centre.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	5
2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE.....	6
3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE, CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE... 	7
4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	8
5. SERVICES ÉDUCATIFS.....	9
6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES.....	10
7. AUTRES.....	11
8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR.....	12
9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS).....	10
10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ.....	14
11. ANNEXES.....	15

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Une autre année tire à sa fin. Pour le conseil d'établissement 2017-2018, ce fut une année enrichissante et de collaboration qui a eu un impact significatif et durable au sein de nos écoles. Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel du conseil d'établissement.

En somme, nous avons tenu cinq rencontres au cours de l'année scolaire 2017-2018. Plusieurs points importants ont été traités.

Le travail d'équipe réalisé cette année a permis de rendre plus vivante et agréable la vie dans nos deux écoles pour le bénéfice de tous les élèves qui les fréquentent. Nos enfants ont bénéficié encore une fois d'un accompagnement professionnel de la part de tout le personnel de nos établissements. De plus, de nombreuses activités ont été réalisées durant toute l'année, tant sur le plan culturel que sportif. Ainsi, nous favorisons le développement global de nos jeunes.

Je félicite les membres du conseil pour leur belle implication et les remercie de leur participation à chacune des rencontres.

En terminant, les pages qui suivent feront état des différents mandats réalisés par le conseil en cours d'année et par tout le personnel qui gravite autour de nos enfants.

Au plaisir de relever de nouveaux défis avec vous l'an prochain.

Madame Josée Landry, présidente
Collaboration : Madame Édith Michaud, directrice

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Président du conseil d'établissement

Nom du président
M^{me} Josée Landry

Nom du directeur
M^{me} Édith Michaud

Commissaires

M^{me} Nadia Tardif

Nombre d'élèves

296 élèves

Membres du conseil d'établissement :

Nom des parents :

Mme Mélanie Tardif
M. Michaël Michaud
M^{me} Annie Charette
M^{me} Katy Michaud
Mme Jennifer Gagnon
M^{me} Sandra Ouellet

Nom des enseignants :

M^{me} Sabrina Thériault
M^{me} Kassandra Beaulieu
M^{me} Nathalie Dionne

Nom du personnel de soutien : Mme Aline Beaulieu

Nom du personnel du service de garde: M. David April

Nom du professionnel : Mme Pascale Contreras-Paradis

Nom des représentants de la communauté : aucun

Nom des élèves (secondaire) : aucun

Valeurs du projet éducatif

- Respect et la bienveillance
- La persévérance
- L'intégrité et l'honnêteté

Programmes et projets offerts

- Service de garde
- Trois options au secondaire : art de la scène, sport et techno

Particularités de l'établissement

- École verte Bruntland,
- Ateliers « Vers le Pacifique », sur la cyberintimidation ainsi qu'animations « Frimousse » pour le préscolaire St-Modeste
- Projets entrepreneuriaux

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.			
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?	<input checked="" type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus	
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ?(facultatif) (Total)		
1.3.1	Nombre de représentants des parents.		6
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.		3
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.		2
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.		1
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.		0
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.		0
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Des personnes ressources ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :		
	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais
	Commentaires : Sur demande.		
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.	Nb	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
1.5.1	Démissions chez les parents.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.		Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

1.6	Y-a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?			
	Cochez			
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais

	précisez :			
--	------------	--	--	--

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	5 (nombre)
2.3	<p>Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 octobre 2017 • 5 décembre 2017 • 6 février 2018 • 24 avril 2018 • 5 juin 2018 	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	3.3.1 Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation des personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

	pour :	
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis : Organisation scolaire 18-19 Actes d'établissement Plan triennal	
4.5	Le conseil d'établissement a établi , sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section:	
	<p>En avril 2017, une résolution a été adoptée afin de donner des balises sur le coût des achats pour les cahiers d'activités. Cette résolution est valide pour 3 ans.</p>	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	6.2.1	Précisez la nature des dons : O.P.P. St-Hubert Club optimiste St-Modeste Fondation école des Vieux-Moulins Parc Éolien Viger-Villeray
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1) .	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :	
	<ul style="list-style-type: none"> • Levées de fonds • Collations santé • Contribution aux voyages de fin d'année • Diverses activités durant les moments clés de l'année • Contribution à certaines sorties éducatives 	

PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

8.1	Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.) ? Précisez :
	-Mettre à jour le site Internet des écoles.

Commentaires généraux (recommandations, suggestions, remerciements,...)

9.1	Commentaires :
	<p>RECOMMANDATIONS</p> <ul style="list-style-type: none">✚ Favoriser la communication entre les intervenants✚ Favoriser la représentation au comité de parents✚ Favoriser l'implication des parents dans la réussite scolaire de leur enfant. <p>Merci aux enseignants et à tout le personnel pour l'excellent travail et leur dévouement pour la réussite de nos jeunes.</p> <p>Merci aux bénévoles qui s'impliquent au niveau du conseil d'établissement, des OPP et de tous les autres comités.</p> <p>Bravo pour tous les projets qui amènent les élèves à se réaliser, à se dépasser et à grandir.</p> <p>Bon été à tous.</p>

10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

10.1	Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté, de ses services et rend compte de leur qualité. Il informe également de son projet éducatif et de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite. (Art. 83, 110.3.1) Expliquez comment.
	<ul style="list-style-type: none">• <i>Les calendriers du mois.</i>